

peut tout de même être fait aux dirigeants qui avaient placé la ville devant un fait accompli pour ce qui concerne la manifestation du 5 juillet 1964.

M. Biscaye demande que les dépenses, indiquées par l'association soient justifiées à la Ville. Il conviendra entre autres de voir en détail les postes: "Communications téléphoniques" et "prix et cadeaux". Le Conseil unanime se range à cet avis et demande qu'à l'avenir les recettes perçues à l'occasion d'une manifestation, organisée par une société, puissent être contrôlées par le Receveur Municipal et que les dépenses soient entièrement justifiées.

En tout état de cause, le rapporteur indique qu'une lettre sera adressée au Président de ASGR, exprimant le sentiment de l'assemblée Municipale sur l'important déficit qu'elle est amenée à combler.

### 5) Erection d'un monument aux Martyrs de la déportation (M. Matras)

Les délégués des deux fédérations de déportés se sont réunis à la Mairie le 17 juillet dernier en vue de la constitution d'un Comité pour l'érection à Royan d'un monument aux martyrs de la déportation.

La présidence de ce Comité est assurée conjointement par M. le D<sup>r</sup> Veyssière et M. le Docteur Michel Bouchet et son but est d'obtenir l'autorisation de lancer une souscription publique et de solliciter l'attribution de subventions auprès des divers organismes et collectivités.

M. Raisin, architecte, est chargé de l'étude du projet de ce monument.

Le Conseil Municipal  
considérant le vif intérêt de matérialiser

16 OCT. 1964 157

à Royan par une stèle commémorative, le sacrifice des martyrs de la déportation,

Décide

- d'approuver la constitution du Comité pour l'érection d'un monument aux martyrs de la déportation dont la liste des membres est annexée à la présente délibération
- de demander à M. le Préfet de la Charente-Maritime à M. le Sous-Préfet de Rochefort-sur-Mer, d'accueillir favorablement cette initiative et d'apporter leur appui à sa réalisation -

Approuvé à l'unanimité

M. le Maire indique que l'emplacement prévu pourrait être square Serron le long du mur Ouest.

### 6/ Remise en état de la couverture des maisons de la cité blanche (M. Mathias)

La couverture des 8 blocs de la cité Blanche présentait depuis quelques temps de nombreuses fuites malgré un entretien constant.

Il avait été envisagé de procéder, à la fin de la saison, à une nouvelle couverture de l'ensemble de la cité. Elle était prévue en tôles galvanisées fixées sur des pannes et chevrons reposant sur les murs de refond.

Ces travaux devaient être exécutés par les ouvriers de la Ville.

En raison des fortes pluies de la fin du mois de septembre, une aggravation des fuites s'est produite entraînant des dégâts importants dans les plafonds en isorel qui menaçaient de s'écrouler.

En l'urgence, les travaux de mise en place de la couverture étaient confiés à l'entreprise Magerau qui s'engageait à les commencer immédiatement. La